

Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 12 novembre 2021

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRUN, Président

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames Denis BUTTERBACH, Thierry UJMA, Franck ROGOVITZ, Roselyne DA SOLLER, Christine THIEL, Patrick PIERRE et Ginette MAGRAS, Vice-présidents

membres en fonction : 10

membres présents : 8

Dont représentés : 0

membres absents : 2

POINT n° 1 : Travaux d'assainissement à Velving – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage

Monsieur le Président explique que dans le cadre de travaux d'extension de réseaux à Velving (60ml rue de l'église et 20ml rue des fontaines), il y a lieu de signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Velving afin que la commune finance les travaux mais que les réseaux entrent dans le patrimoine de la CCHPB.

L'exposé du Président entendu,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les extensions de réseau rue de l'église et rue des fontaines,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférente,

POINT n° 2 : Assainissement – Conventions de servitude d'une canalisation d'eaux pluviales à Berviller – Section 1 Parcelle 335 et 523

Monsieur le Président informe le bureau que dans le cadre de la régularisation progressive des servitudes de passage des canalisations d'eaux pluviales en terrain privé, il y a lieu de signer deux conventions sur la commune de Berviller suite au remplacement d'une canalisation.

L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser M. Jean-Michel BRUN, Président, à recevoir et signer les actes administratifs de servitude pour le passage d'une canalisation d'eaux pluviales tels que présentés,
- 2) De recevoir les actes en la forme administrative,

- 3) De charger Monsieur Jean-Claude BRETNACHER de représenter la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois pour signer les actes de ces servitudes de passage, d'entretien et de maintien d'une canalisation publique d'eaux pluviales constituée sur les parcelles :
 - Ban de Berviller section 1 parcelle 335 numéro AMALFI I2006BOZ002765C appartenant à M. WINESKI Patrick, propriétaire et Mme HOEN Elise, usufruitière
 - Ban de Berviller section 1 parcelle 523 AMALFI n° I2013MET003287 appartenant à M. JAGER Fabrice, propriétaire
- 4) De solliciter l'exemption des droits de timbre et d'enregistrement en vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts,
- 5) De demander les inscriptions correspondantes au Livre Foncier,
- 6) De verser aux propriétaires des indemnités de servitude correspondante d'un montant de 47,38 € pour la parcelle 335 et de 12,63 € pour la parcelle 523,
- 7) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°3 : Assainissement – Acceptation d'une indemnité de sinistre

Monsieur le Président informe le bureau que pour donner suite à la pollution au fioul survenue en 2020 dans le réseau d'assainissement à Helstroff, due à une mauvaise livraison, il y a lieu d'accepter l'indemnisation de la compagnie d'assurance du particulier responsable.

L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'accepter l'indemnité de sinistre liée à la pollution au fioul à Helstroff pour un montant de 4933,88 €,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°4 : Personnel – Autorisation de recours à des personnels contractuels en cas d'accroissement temporaire d'activité ou d'emploi saisonnier

Monsieur le Président propose au bureau d'autoriser le Président de la CCHPB à pouvoir signer des CDD de remplacement pour assurer la continuité du service public pendant les congés des agents afin de pouvoir recruter des emplois saisonniers.

Parallèlement, il propose également au bureau de l'autoriser à signer des contrats d'accroissement temporaire d'activité lorsque le besoin s'en fait sentir.

L'exposé du Président entendu,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à procéder au recrutement d'emploi saisonnier ou de contrats à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité afin d'assurer la continuité du service public,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°5 : Habitat Indigne – Dossier FUCHS à Helstroff

Monsieur le Président rappelle la prise de compétence Habitat Indigne par la CCHPB. Il rappelle au bureau que conformément à l'arrêté de péril imminent, la CCHPB a effectué les travaux préconisés par les experts. Il y a lieu de les refacturer au propriétaire ou à ses ayants droits, le propriétaire étant décédé et la succession en cours, pour la somme de 14511,15 euros. Il y a également lieu de se pourvoir contre le non-paiement de cette somme en prévoyant les dispositifs qui permettent d'établir un privilège spécial immobilier et une saisie éventuelle du bien lors du recouvrement comme en matière de contributions directes.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) De refacturer les sommes engagées dans ce dossier au propriétaire, M. FUCHS Gérard ou à ses ayants droit, pour l'immeuble situé 7, Rue du Moulin à Helstroff pour la somme de 14511,15 €,
- 2) De demander la publication de l'arrêté de péril imminent au Livre Foncier,
- 3) D'inscrire au livre foncier un privilège spécial immobilier afin de recouvrer ces sommes en cas de vente de la maison si elles ne sont pas réglées d'ici là conformément à l'article L2374 8° du Code Civil,
- 4) D'autoriser le comptable public à recouvrer les sommes par tous les moyens possibles, notamment la procédure de saisie immobilière prévue par l'ordonnance n°2007-42 du 11 janvier 2007 et de l'article L511-4 du code de la construction et de l'habitat,
- 5) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°6 : Habitat Indigne – Dossier JOCHEM à Mégange

Monsieur le Président rappelle la prise de compétence Habitat Indigne par la CCHPB. Il rappelle au bureau qu'après l'arrêté de péril imminent, la CCHPB a fait réaliser une expertise sur l'immeuble qui a préconisé la démolition.

Cette démolition ne peut être que décidée par un juge et non pas par le Président de la CCHPB. Afin d'obtenir cette décision, il y a lieu d'autoriser le Président à ester en justice pour demander la démolition.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à ester en justice pour demander la démolition, conformément au rapport d'expertise établi, de l'immeuble situé 11A et B Rue Principale à Mégange et cadastré section 1 parcelle 15 dans le cadre de la procédure de péril imminent engagée par la CCHPB,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°7 : Attribution de subvention pour le dispositif de soutien aux entreprises aux acteurs économiques de la Houve et du Pays Boulageois

Monsieur le Président rappelle au bureau la délibération du 25 mars 2021 concernant la mise en place de ce dispositif d'aides. Les demandeurs ci-dessous ont déposé un dossier que le service a instruit et sur lequel il a donné un avis favorable. Les aides peuvent maintenant être attribués.

*L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,*

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) *D'attribuer une subvention pour le dispositif de soutien aux entreprises aux acteurs économiques de la Houve et du Pays Boulageois à :*
 - *La Petite Moselle – M. Jérôme Mattner à Berviller : 3197,76 € d'aides à l'investissement*
- 2) *D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,*

Les membres du bureau,

Jean-Michel BRUN,

Philippe SCHUTZ,

Denis BUTTERBACH,

Jean-Claude BRETNACHER,

Franck ROGOVITZ,

Thierry UJMA,

Roselyne DA SOLLER,

Christine THIEL,

Patrick PIERRE,

Ginette MAGRAS,